

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1737

Artikel: Huile de colza : une réussite menacée de l'agriculture suisse : quand le secteur primaire s'adapte aux besoins des "bobos", c'est aussi bon pour le paysage
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du camp bourgeois semblaient compromettre le projet, convaincu que celui-ci n'était qu'une manœuvre politique de la gauche pour s'attirer de nouveaux électeurs. Le peuple devra trancher sur la question par voie référendaire d'ici juin 2008.

Des précédents en Allemagne

Le débat est donc relancé en Suisse, malgré les échecs essuyés les années précédentes par les partisans d'initiatives similaires dans les cantons de Lucerne, Zurich, Argovie, Thurgovie, Schaffhouse, Bâle-ville ainsi qu'au Conseil national. Les cantons de Fribourg, des Grisons et du Tessin seront les prochains à se prononcer à ce sujet. La Suisse n'est pas pionnière en la matière puisque deux Länder allemands, la Basse-Saxe et le Schleswig-Holstein permettent déjà à leurs jeunes d'exercer dès 16 ans ce droit civique depuis 1996 et 1997. Par ailleurs, l'Autriche est en passe de devenir le premier membre de l'Union Européenne à accorder le droit de vote à 16 ans au niveau national. Appuyé par le gouvernement de coalition du chancelier social-démocrate Alfred Gusenbauer, le parlement devrait accepter

ce projet d'ici cet été.

Le désintérêt des intéressés

Si les quelques initiatives visant à abaisser le droit de vote ont été couronnées de succès chez nos voisins germanophones, cette idée est loin de faire l'unanimité. Certains dénoncent l'immaturation des adolescents de 16 ans. Les jeunes de cet âge, à peine sortis de l'école obligatoire, sont pour la plupart incapables de saisir l'ensemble des enjeux des objets soumis à votation. Le désintérêt politique chez les 14 à 18 ans, 56% en Suisse (sondage Isopublic, 3 juin 2007), combiné à leur forte influençabilité, rend un peu futile toute tentative d'abaisser la majorité civique. Mais ce raisonnement ne pourrait-il pas s'appliquer à beaucoup d'adultes? D'autres sont d'avis qu'il ne faut pas sous-estimer la maturité de ces jeunes adultes.

Beaucoup de responsabilités doivent être assumées avant 18 ans comme faire un choix de formation ou s'occuper de leur déclaration d'impôt pour les apprentis. Le droit de vote, accompagné d'un renforcement de l'éducation civique à l'école,

ne pourra qu'accroître l'intérêt et la participation politique des jeunes.

Mais si le droit d'éligibilité reste fixé à 18 ans, cela ne révèle-t-il pas la faiblesse de certains des arguments en faveur du vote à 16 ans? Tout électeur devrait pouvoir jouir du droit d'être élu au même titre que celui de pouvoir élire. Or, il est difficilement concevable d'étendre le droit d'éligibilité à des mineurs. Peut-être vaudrait-il mieux, dans un souci d'encourager l'intérêt politique chez les jeunes, développer l'éducation civique à l'école.

Nous sommes en présence d'un paradoxe. A un âge où l'autonomie financière est de plus en plus tardive, et alors que les jeunes quittent le berceau familial en moyenne à 25 ans, des initiatives visent aujourd'hui à accorder des responsabilités politiques à un âge plus précoce. Si les jeunes de 16 ans méritent notre confiance, celle-ci ne devrait pas pour autant s'accompagner d'un droit de vote sur des sujets essentiels tels que les impôts, l'assurance maladie, la retraite que seuls les parents sont en mesure d'assumer.

Huile de colza: une réussite menacée de l'agriculture suisse

Quand le secteur primaire s'adapte aux besoins des "bobos", c'est aussi bon pour le paysage

Jacques Guyaz (20 juin 2007)

Les fromages sont en général considérés comme les produits phare de l'agriculture suisse. Et si l'on parlait de l'huile de colza? Au XIXe siècle, elle était

utilisée comme combustible pour les lampes à huile, mais son goût et son odeur la rendait impropre à l'alimentation. En 1940, la surface cultivée en

Suisse était de 38 hectares. De nouvelles variétés ont été sélectionnées, privées de l'acide érucique qui donnait à cette huile un goût très amer. Les

spécialistes de la nutrition ont découvert qu'elle était le seul produit végétal à contenir un acide gras poly-insaturé (oméga-3) qui joue un rôle dans la synthèse de substances actives pour la régulation des fonctions cardio-vasculaires et immunitaires. La culture du colza occupe aujourd'hui plus de 20'000 hectares et les surfaces cultivées ont augmentées de 20% depuis l'an 2000.

Comme chaque année, la fédération suisse des producteurs de céréales et les huileries se sont entendues sur les quantités à produire, les conditions de prise en charge et le schéma des prix. Bel

exemple d'économie administrée et verrouillée, direz-vous. Les frais de transformation seront abaissés de 3,5%, les coûts de commercialisation diminueront également. Il est vrai que chaque année ou presque et ce sera encore le cas au 1er juillet 2007, les taxes à l'importation des oléagineux sont abaissées par l'office fédéral de l'agriculture. La filière du colza doit s'adapter en permanence, ce qui n'est bien sûr pas forcément négatif.

Mais le colza est une culture très «technique», bien adapté à nos terrains et à notre climat, très intéressante du point de vue de la préservation des sols,

avec des perspectives intéressantes non seulement dans l'alimentation, mais également dans la production énergétique et, ce qui ne gâche rien, donnant une superbe allure aux paysages de nos campagnes lors de la floraison printanière.

Il appartiendra en définitive aux consommateurs de faire la différence entre l'huile importée et celle répondant aux exigences du label de production «Suisse garantie» qu'appliquent nos agriculteurs en ce qui concerne les PER (prestations écologiques requises), l'absence d'OGM et l'utilisation de semences certifiées.

Zurich: législation au pif, suite

En matière fiscale, la foi ne sauve pas toujours

Jean-Daniel Delley (20 juin 2007)

C'est maintenant confirmé: l'allégement fiscal consenti par le Grand Conseil zurichois en faveur des gros actionnaires coûtera au canton non pas 20 millions comme annoncé par le gouvernement dans son message, mais 30 à 35 millions par an, à quoi il faut ajouter un manque à gagner équivalent pour les communes.

L'administration cantonale ignorait les estimations effectuées par l'Administration fédérale des contributions portant sur l'ensemble des

cantons. Des estimations qui ont permis de mettre en doute les chiffres de l'exécutif zurichois et qui étaient connues des politiciens et des médias. L'Office cantonal des impôts a non seulement travaillé sur des données fédérales périmées, il les a de plus mal interprétées. Ce qui a fait dire à la magistrate responsable des finances que la communication entre Zurich et Berne devait être améliorée. C'est le moins qu'on puisse dire.

Ces nouveaux chiffres restent encore très approximatifs. Zurich, comme la plupart des cantons, ne dispose pas de données fiables sur les actionnaires et leurs participations.

L'argument du gouvernement zurichois et de la majorité du parlement relève donc du pari: cet allégement va donner un signal positif à l'économie et par conséquent améliorer les rentrées fiscales. Comme quoi, pour légiférer, il suffit d'avoir la foi.